



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25 120 MAICHE

Tel. 03 81 64 17 06 Fax. 03 81 64 16 18

Web : <http://www.ccpaysmaiche.fr>

Mail : [eau-assainissement@ccpm-maiche.com](mailto:eau-assainissement@ccpm-maiche.com)

## ETUDE DE PROJET D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

N° DOSSIER : \_\_\_\_\_

### La liste des pièces obligatoires à fournir est précisée en annexe

Les renseignements demandés dans ce document permettront au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Communauté de communes	DEMANDEUR
Observations : _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	Nom, Prénom : _____ Adresse actuelle : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Personne à contacter : _____ Tél : _____ Email : _____
	SITUATION DU PROJET
	Adresse (n° voie, lieu-dit,...) _____ Code postal : _____ Commune : _____ Référence cadastrale : Section : _____ Parcelle(s) : _____ Lotissement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NATURE DU PROJET	
<input type="checkbox"/> Construction neuve ou <input type="checkbox"/> rénovation    Certificat d'urbanisme : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON N° Délivré le : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation d'une installation sans demande de permis de construire <input type="checkbox"/> Modification d'une installation existante (remise aux normes)	

Maison des Services – 24 Rue Montalembert - BP 46 - 25120 MAICHE

Tél. 03 81 64 33 68

Email : [eau-assainissement@ccpm-maiche.com](mailto:eau-assainissement@ccpm-maiche.com) - site : [www.ccpaysmaiche.fr](http://www.ccpaysmaiche.fr)

# I - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX ET DES TERRAINS

## LOCAUX À DESSERVIR

### • Locaux à usage d'habitation

- Alimentation en eau potable par le réseau  
 Alimentation en eau potable par un puits privé  
 Résidence principale  Résidence secondaire  
 Location

Nombre de logements : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces principales : \_\_\_\_\_

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

### • Locaux à autre usage

Nature des locaux (restaurant, atelier, ...) : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Capacité d'accueil : \_\_\_\_\_

Nombre d'habitants : \_\_\_\_\_

Nombre d'Equivalent-Habitants retenu : \_\_\_\_\_

## TERRAIN D'IMPLANTATION DE LA FILIERE

### • La parcelle

Surface de la parcelle(m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Surface construite (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

### • Le terrain

plat  pente moyenne (<10%)  forte (> 10%)

Perméabilité K (en mm/h) = \_\_\_\_\_

Nature du sous-sol (roche, argile, limon, ...) :

0-10 cm : \_\_\_\_\_

10-20 cm : \_\_\_\_\_

20-30 cm : \_\_\_\_\_

30-40 cm : \_\_\_\_\_

40-50 cm : \_\_\_\_\_

>50 cm : \_\_\_\_\_

Autres remarques :

### • Présence d'eau

Cours d'eau  Plan d'eau

Source  Puits

à moins de 35 m  à moins de 100 m

à usage d'alimentation  humaine et/ou  animale  
autre usage : \_\_\_\_\_

Zone inondable :  OUI  NON

### • Contraintes d'aménagement (arbres, puits, ...) :

### Architecte ou Maître d'œuvre (s'il y en a un)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Installateur (si déjà choisi)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Bureau d'étude

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

## II - CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF

### DISPOSITIF PAR MILIEUX FILTRANTS

#### PRETRAITEMENT

- **Installation neuve ou réhabilitation :**

Fosse toutes eaux – Volume : \_\_\_\_\_  Préfiltre ou indicateur de fonctionnement

*Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

Bac à graisses – Volume : \_\_\_\_\_

- **Réhabilitation d'une installation existante et collecte des eaux vannes et eaux ménagères séparées :**

*Nécessite une étude prouvant qu'il n'existe pas d'autre alternative technique*

Fosse septique – Volume : \_\_\_\_\_  Fosse étanche – Volume : \_\_\_\_\_

Fosse chimique – Volume : \_\_\_\_\_

Bac à graisses – Volume : \_\_\_\_\_

*Dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

## TRAITEMENT

- **Mise en place d'un système d'alimentation séquentielle (facultatif) :**  OUI  NON

Si oui, lequel :  Auget basculant/ flottant  Poste de relevage  Chasse pendulaire / automatique

Volume : \_\_\_\_\_

- **Traitement par le sol naturel**

Tranchées d'épandage en sol naturel ou  Lit d'épandage

Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_ Longueur unitaire des tranchées : \_\_\_\_\_ m

Total des tranchées d'épandage : \_\_\_\_\_ m Surface totale réservée à l'épandage : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

- **Traitement par un sol reconstitué**

Filtre à sable vertical non drainé Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Filtre à sable vertical drainé Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Filtre à sable horizontal drainé Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Tertre d'infiltration drainé Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Tertre d'infiltration non drainé Surface base : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Lit à massif de zéolite drainé Surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

*(Pour les filières drainées, prévoir une évacuation des eaux usées traitées au § Évacuation des eaux usées traitées)*

Autres médias filtrants agréés par le Ministère du Développement Durable ([www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr))

Modèle : \_\_\_\_\_ Constructeur : \_\_\_\_\_

Capacité en EH : \_\_\_\_\_ N° Agrément : \_\_\_\_\_

## AUTRES TYPES DE TRAITEMENT (filières agréées)

### AUTRES DISPOSITIFS

Modèle : \_\_\_\_\_ Constructeur : \_\_\_\_\_

Capacité en EH : \_\_\_\_\_ N° Agrément : \_\_\_\_\_

- **Toilettes sèches :**

OUI  NON Séparation des urines  OUI  NON

**ATTENTION :** l'utilisation de toilettes sèches nécessite la mise en place d'une filière complète pour le traitement du reste des eaux usées de l'habitation.

### MILIEU RECEPTEUR

- **Milieu superficiel :**

Réseau public en eaux pluviales  Réseau hydrographique (ruisseau, rivière.)  Autres : \_\_\_\_\_

**ATTENTION :** Le rejet en milieu superficiel est soumis à autorisation du propriétaire du fossé ou du réseau.

- **Infiltration dans le sol :**

Tranchées d'infiltration      Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_ Longueur de chaque tranchée : \_\_\_\_\_ m

- **Destination des eaux pluviales :**

Réseau public en eaux pluviales  Réseau hydrographique (ruisseau, rivière.)  Autres : \_\_\_\_\_

**ATTENTION :** Les eaux pluviales doivent être séparées des eaux usées.

**LE DEMANDEUR ET L'INSTALLATEUR** du dispositif s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier, après réception de l'autorisation, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

#### LE DEMANDEUR S'ENGAGE :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet,
- à contacter le SPANC lors du début de réalisation des travaux,
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- à fournir un plan de récolement des ouvrages au moment du contrôle de bonne exécution,
- à entretenir son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées),
- à autoriser les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif,
- à s'acquitter de la redevance.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

*Signature du demandeur,*

*Signature de l'installateur*

## Annexe (liste des pièces à fournir)

### DEFINITION

Les éléments ci-dessous sont des pièces obligatoires à fournir pour l'étude de conception et d'implantation de la filière d'assainissement non collectif (cette étude peut être réalisée par un bureau d'étude de votre choix).

### LES TESTS ET ETUDES A REALISER A LA PARCELLE

- Reconnaissance géologique par fosse et/ou sondage,
- Tests d'infiltration,
- Topographie de la parcelle, afin de déterminer le mode d'écoulement des eaux usées,
- Localiser les contraintes topographiques (végétation, les lieux de passage des charges, puits, terrasse,...)
- Localiser les limites de parcelles.

### LES RESULTATS A FOURNIR

- La classification de l'aptitude des sols sur la base des résultats des tarières pédologiques et des tests d'infiltration,
- La perméabilité K en mm/h à l'emplacement prévu pour la filière ou l'infiltration des eaux traitées,
- Appréciation du nombre de pièces principales,
- Appréciation du nombre d'habitants,
- La proposition de filière selon les résultats obtenus avec la nature de tous les éléments constitutifs de celle-ci (Nature, volume, ventilation, ...).

### LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Le plan de masse :
  - Les limites du terrain
  - L'emplacement de l'immeuble
  - Les contraintes topographiques,
  - L'emplacement des sondages pédologiques et des tests de perméabilité réalisés,
  - L'emplacement de la filière projetée contenant TOUS les éléments constitutifs de la filière (prétraitement, traitement, ventilation, regards de visite, ...) ainsi que de l'exutoire des eaux usées traitées
- Le profil hydraulique du dispositif (réalisé sous forme de coupe)
  - Boîte de sortie de l'habitation,
  - Entrée et sortie des divers équipements de prétraitement : fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre, ...
  - Entrée et sortie des divers équipements intermédiaires : chasse, poste de relevage ou refoulement, regards de visite, ...
  - Entrée et sortie du traitement : les différentes couches des matières filtrantes, géotextile, regards de répartition, bouclage, ...
  - Rejet.
- Le plan de l'habitation permettant de vérifier le dimensionnement.
- Un extrait cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)) permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les captages d'eau potable destinés à l'alimentation humaine, le réseau hydrographique local (fossé, réseau pluvial, ...).

## **LISTE NON EXHAUSTIVE DE BUREAUX D'ETUDES REALISANT CES ETUDES**

- Geoprotech - Rioz - 03 84 91 53 62
- Sciences-Environnement - Besançon - 03 81 53 02 60
- Cabinet Jean Luc Blonde - Seloncourt - 03 81 93 55 23
- Cabinet Reilé - Beure - 03 81 51 89 76